

Programme de formation Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Membres C.H.S.C.T. (entreprises - de 300 salariés)

Programme Membres C.H.S.C.T. - de 300 salariés version 1

Méthodes pédagogiques

- Alternance entre une présentation sur vidéo projecteur et exercices pratiques des participants
- Présentation d'outils pouvant être utilisés après ajustement en fonction des spécificités des entreprises
- Chaque participant recevra un document de synthèse de tout ce qui aura été présenté
- Projections de films
- Travail en sous-groupe
- Formation dispensée en français

Objectif

- À la fin de la formation, le salarié sera capable de :
- Se situer en tant que membre de CHSCT, dans le CHSCT, dans l'entreprise
 - Faire fonctionner le comité conformément à la réglementation en vigueur
 - Appréhender la problématique de l'accident du travail et des maladies professionnelles/ou des conditions de travail dans toutes leurs composantes
 - Dialoguer de manière constructive
 - S'organiser dans l'action
 - Participer à l'élaboration de la politique de prévention de son entreprise et du document unique (évaluation des risques)
 - D'autres objectifs particuliers seront fixés en fonction des spécificités de l'entreprise, de leur culture et de leurs ressources

Contenu

- Rôle et prérogative du C.H.S.C.T.
- Organisation consultative et représentative en matière d'hygiène, sécurité et condition de travail
- Missions générales et spécifiques, domaines d'application du CHSCT et limites
- Les textes réglementaires en vigueur et les moyens d'en prendre connaissance
- L'évolution de la réglementation en matière de prévention des risques
- Les différents interlocuteurs externes et internes
- Les outils de fonctionnement et d'action
- Les notions à maîtriser dans la modélisation de l'accident
- L'accident du travail, enquête en recherche des causes
- Les mesures de prévention
- L'évaluation des risques et le document unique
- Rôle de veille au système de sécurité mis en place

Pré-requis, durée

- Toute personne qui exerce ou doit exercer des fonctions au sein du C.H.S.C.T. de son entreprise
- 3 journées soit 21 heures
- Inter ou Intra

Intervenant

Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Validation

Délivrance d'une attestation de formation